

RCS : ST MALO
Code greffe : 3502

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST MALO atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 00320
Numéro SIREN : 811 923 606
Nom ou dénomination : 1901 CONSEIL ET FORMATION

Ce dépôt a été enregistré le 03/08/2020 sous le numéro de dépôt 3955

Greffe du tribunal de commerce de Saint Malo



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 03/08/2020

Numéro de dépôt : 2020/3955

Type d'acte : Décision(s) de l'associé unique
Changement(s) de commissaire(s) aux comptes

Déposant :

Nom/dénomination : 1901 CONSEIL ET FORMATION

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 811 923 606

N° gestion : 2015 B 00320

1901 CONSEIL ET FORMATION

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1.000 Euros
Siège social : 4 Chemin de la Crèche – 22100 TADEN
811 923 606 RCS SAINT-MALO

DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 30 JUIN 2020

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt,
Le trente juin,

La société 2D DEVELOPPEMENT, associée unique (l'« **Associée Unique** ») de la société dénommée « **1901 CONSEIL ET FORMATION** », société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros, dont le siège est à TADEN (22100), 4 chemin de la Crèche, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT-MALO sous le numéro 811 923 606 (la « **Société** »), s'est prononcée sur les questions suivantes figurant à l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

- Constatation de la démission du Commissaire aux comptes ;
- Nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes ;
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités ;
- Questions diverses.

PREMIERE DECISION

L'Associée Unique constate la démission du Cabinet ACTU'ELLES de ses fonctions de Commissaire aux comptes de la Société.

DEUXIEME DECISION

En conséquence de la décision qui précède, l'Associée Unique décide de nommer le Cabinet ALLIAGE, domicilié à SAINT GREGOIRE (35760) Rue de la Terre Adélie – Bâtiment L, en qualité de Commissaire aux comptes, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

TROISIEME DECISION

L'Associée Unique décide de donner tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités et effectuer tous dépôts.

1

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal.



Pour la société 2D DEVELOPPEMENT, Associée Unique
Monsieur David MEUNIER

